

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 27 avril 2009, a adopté les règlements suivants :

- 09-023** **Règlement sur les réseaux câblés**
Ce règlement rend obligatoire les réseaux câblés souterrains dans les nouveaux développements et encadre le prolongement de tout réseau câblé existant, la pose de poteaux, l'équipement sur poteaux, ainsi que l'équipement hors sol d'alimentation électrique, de télécommunication, d'éclairage de rue et de feux de circulation.
- 09-024** **Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier 2009)**
- 09-025** **Règlement sur la transformation du site de l'ancienne école Marie-Victorin située au 4590, avenue d'Orléans sur le lot 1 882 136 du cadastre du Québec**
- 06-009-2** **Règlement modifiant le Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009)**
L'objet consiste à distinguer les différents types de consultation (étude publique et examen public) et à y adapter les règles de consultation selon le cas. Ce règlement prend effet le 1^{er} juillet 2009.
- 03-096-3** **Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité et l'entretien des logements (03-096)**
L'objet est d'intégrer au règlement 03-096 des dispositions relatives à la sécurité incendie contenues dans le Règlement sur le logement (R.R.V.M., chapitre L-1) afin de les rendre applicables à l'ensemble du territoire de Montréal.
- 02-080-2** **Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme (02-080)**
L'objet est de permettre que le comité exécutif puisse déléguer le pouvoir d'examiner la conformité des règlements d'urbanisme à un fonctionnaire.
- 09-026** **Règlement visant la suspension, pour l'exercice financier 2009, de la clause d'indexation du Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039)**
- 04-047-83** **Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)**
[Secteur de l'ancienne église Sainte-Élisabeth-du-Portugal – arrondissement du Sud-Ouest]

Le Devoir

**04-047-60 Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal
(04-047)**

[Document complémentaire – mesures de protection et de mise en valeur
du mont Royal]

Ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 6 mai 2009

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon

Le Devoir